

Stravenn, Auguste

Cote de référence FR ANOM COL H 101
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H101/stravennau
Condamné en 1872
Envoyé en Nouvelle-Calédonie
N° matricule 1002

Informations

Commune de Paris

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

